Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260706-2026092-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 06/07/2026

Date de la convocation
30/06/2026

Date d'affichage
30/06/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 20 Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 6 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise

Excusés ayant donné procuration : M. LALESNEL Thierry à M. DENIS Bernard, Mme TEILLARD Stéphanie à M. BRIZARD Philippe
Excusé : M. CONCHE Philippe

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026092
Objet de la délibération : Personnel communal : modification de temps de travail

Monsieur le Maire explique qu'une modification de temps de travail est à faire sur un poste pour la rentrée 2026/2027. En effet, compte tenu des effectifs à l'école publique et de la répartition des classes et notamment la classe de GS/CP, la présence d'une ATSEM n'est plus indispensable les après-midis. Le temps de travail est donc modifié en fonction.

Monsieur le Maire rappelle que ce poste n'est, à ce jour, pas pourvu et qu'aucun agent n'est donc lésé.

Date de la modification de temps de travail	Temps de travail hebdomadaire actuel	Nouveau temps de travail hebdomadaire	Grade
31 août 2026	18.07	11.33	Adjoint d'animation

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification de temps de travail.
Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 08/07/2026